

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00698 Numéro SIREN : 793 806 803 Nom ou dénomination : A8 DRIVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 2398

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 - ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**L'An Deux Mille Vingt Quatre,
Et le 16 février
A 10 heures 15,**

L'associé unique de la Société "A8 DRIVE", a tenu spontanément l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Était présent ou représenté :

Monsieur Franck AZRIA
Propriétaire de 100 actions,
Numérotées de 1 à 100 inclus,
ci

100 Actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck AZRIA, Président associé, qui déclare accepter lesdites fonctions.

Le Président constate que l'ensemble des parts représentées est égal à 100 sur un total de 100. En conséquence, il déclare l'assemblée valablement constituée et en état de délibérer en la forme ordinaire sur l'ordre du jour qu'il rappelle :

- **Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;**
- **Affectation des résultats ;**
- **Quitus à la gérance ;**
- **Questions diverses.**



Le Président rappelle qu'il s'agit là du onzième exercice social.

Enfin le Président décide de passer au vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte au président du fait que l'ensemble des formalités d'information et de convocation des associés a bien été respecté, conformément à la Loi et aux statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport au président, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice de 29.506 euros, qu'il décide de mettre en distribution en totalité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

QUATRIEME RESOLUTION

Pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, l'associé unique donne quitus entier et définitif au président, et approuve le fait qu'aucune rémunération ne lui est versée, seule une participation aux frais de déplacement de représentation et de mission à hauteur de 2.576 euros lui ayant été versée.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les facturations intervenues entre la société A8 DRIVE et les sociétés FAR et CALIFORNIA BURGER par application du protocole intervenu entre les trois sociétés le 1^{er} Juillet 2013.

Ces facturations ont été les suivantes :

- La société FAR a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 94.744,54 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société FAR la somme de 19.901,67 Euros TTC,
- La société CALIFORNIA BURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 46.784,61 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société CALIFORNIA BURGER la somme de 6.604,52 Euros TTC,

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE ETANT GERANT DES DEUX AUTRES SOCIETES

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération des apports en compte courant des associés au taux de 4,65 % l'an.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

SEPTIEME RESOLUTION

La rémunération du compte courant de Monsieur Franck AZRIA qui s'est élevée à la somme de 20.933 Euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 est approuvée.

A ce propos, il est précisé que Monsieur Franck AZRIA entend opter pour le prélèvement libératoire outre la C.S.G et C.R.D.S qui seront payés directement par la Société.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.

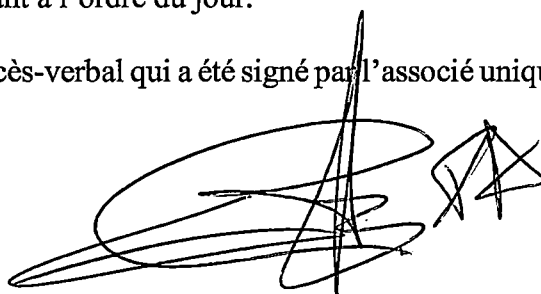
HUITIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte qu'il n'y a aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE.

La séance est levée à 11 heures 15, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

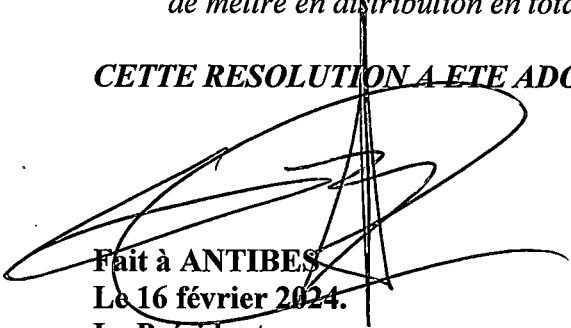
**Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin de Saint Claude
06600 ANTIBES**

RCS ANTIBES B 793 806 803

Il a été proposé la résolution suivante, concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2023, lors de l'assemblée générale annuelle de la société A8 DRIVE tenue le 16 février 2024.

« L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice de 29.506 Euros, qu'il décide de mettre en distribution en totalité. »

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE



**Fait à ANTIBES
Le 16 février 2024.
Le Président**

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 10.000 Euros

Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article 223-19 du Code du Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre Société est directement ou indirectement intéressé.

Au cours de cet exercice, il y a trois conventions répondant à cette définition, à savoir :

1^{ère} CONVENTION

Il s'agit des facturations intervenues par application du protocole d'accord intervenu le 1^{er} juillet 2013 entre les Société A8 DRIVE, FAR et CALIFORNIA BURGER.

Ces facturations ont été les suivantes :

- La Société FAR a facturé à la Société A8 DRIVE pour un montant total de 94.744,54 Euros TTC ;
- La Société A8 DRIVE a facturé à la Société FAR pour un montant total de 19.901,67 Euros TTC ;
- La Société A8 DRIVE a facturé à la Société CALIFORNIA BURGER pour un montant total de 6.604,52 Euros TTC ;
- La Société CALIFORNIA BURGER a facturé à la Société A8 DRIVE pour un montant total de 46.784,61 Euros TTC ;

2^{ème} CONVENTION

Le compte courant de Monsieur Franck AZRIA figure au passif arrêté à la date du 30 septembre 2023 pour une somme de 453.684 Euros.

Dans l'exercice ce compte a enregistré les mouvements suivants :



	DEBIT	CREDIT
Solde Début exercice		448.511,55
Emoluments gérance		
Intérêts sur compte courant		7.389,84
CSG non déductible		
Dividendes distribués		
Prélèvement libératoire	2.217,00	
Apport		
Charges 3 ^{ème} trimestre 2022		
Remboursement		
Solde Fin Exercice		453.684.39

3^{ème} CONVENTION

Il s'agit de la rémunération et des différentes sommes versées à votre serviteur soit :

- 2.576 €uros à titre de remboursement des frais de déplacement.

Nous vous rappelons que l'associé concerné par ces contrats ne pourra pas prendre part au vote.

4^{ème} CONVENTION

Il s'agit de la rémunération du compte courant d'associés de Monsieur Franck AZRIA.

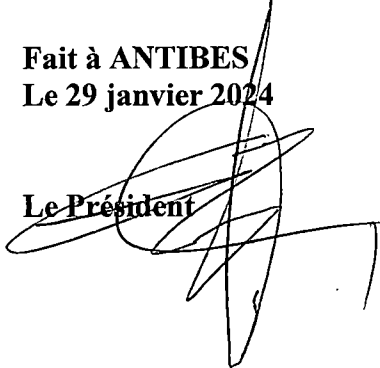
Cette rémunération est intervenue au taux annuel de 4,65 %.

Ainsi, des intérêts d'un montant de 20.933 €uros ont été générés.

Nous vous rappelons que les associés concernés par ces contrats ne pourront pas prendre part aux votes.

Fait à ANTIBES
Le 29 janvier 2024

Le Président



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

**Au capital de 10.000 €uros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES**

RCS ANTIBES B 793 806 803

RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réuni en assemblée générale, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2023, et obtenir tous éclaircissements sur les affaires sociales au cours de cet exercice, qui constitue le onzième de notre société.

Pour votre information, il vous a été adressé avec le présent rapport tous les autres documents prévus par la Loi, savoir le bilan, le compte de résultat, les annexes et le texte des projets de résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre société ont été établis selon les règles comptables habituelles en la matière et identiques à celles utilisés au cours de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice comptable de 29.506 €uros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts et comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Les tableaux ci-dessous permettront d'apprécier les principaux chiffres de l'exercice clos le 30 septembre 2023.



EXERCICE	31/XII/2023	31/XII/2022	Variation
C.A.	3.967.951	3.299.272 €	20,26%
Charges d'exploit°	3.943.309	3.314.477€	18,97%
Subventions d'Exploitation°	0	6.019 €	/
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	16.687	8.835 €	88,87%
Autres Produits	6.379	8.200 €	-22,20%
Résultat d'exploit°	47.709	7.848 €	507,91%
Résultat financier	-16.191	-9.403 €	72,18%
Résultat courant avant impôts	31.518	-1.555 €	/
Résultat exceptionnel	3.171	1.849 €	71,49%
Impôts Société	5.183	0	/
RESULTAT	29.506	294	9.936,05%

Le chiffre d'affaires de notre société, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'est élevé à la somme de 3.967.951 Euros, connaissant ainsi une hausse de 20,26 % par rapport à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dans le même temps, les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 3.943.309 Euros, connaissant ainsi une hausse de 18,97 % par rapport à celles enregistrées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette progression à la hausse est inférieure à celle du Chiffre d'Affaires ; ce qui est satisfaisant.

Il conviendra pour l'avenir que la tendance enregistrée par les charges d'exploitation soit, soit conforme à celle du Chiffre d'Affaires, soit s'il s'agit d'une augmentation, inférieure à cette augmentation ou s'il s'agit d'une baisse, supérieure à cette baisse.

En conséquence du chiffre d'affaires, des subventions d'exploitation, des charges d'exploitation, des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges et des autres produits, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 47.709 Euros qui après imputation du résultat financier à hauteur de -16.191 Euros ressort en un résultat courant avant impôt de 31.518 Euros et qui après imputation du résultat exceptionnel à hauteur de 3.171 Euros et de l'impôt société à hauteur de 5.183 Euros ressort en un bénéfice de 29.506 Euros.

Le poste de charges d'exploitation le plus important est constitué par les autres achats et charges externes qui se sont élevés à la somme de 1.337.938 Euros.

Le deuxième poste le plus important, étant le poste des achats de matières premières et autres approvisionnements, s'est élevé à la somme totale de 1.052.423 Euros.

Au total, la masse salariale, charges sociales comprises, s'est élevée à la somme de 992.114 Euros alors qu'elle avait été de 828.155 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 connaissant ainsi une hausse de 19,79 %, alors qu'elle avait connu une hausse de 48,68 % au cours du précédent exercice.



Exercice ouvert le 01/10/2022 et clos le 30/09/2023 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal X

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS AB DRIVE 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES SIRET 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1 Mèl: franck.azria@wanadoo.fr

Adresse du siège social: Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Restauration de type rapide Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 34 551 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Mr Gérard FANTINO 11 Boulevard Foch Le Varèse 06600 ANTIBES Tél: 0493344440

Nom et adresse du conseil: 11, Boulevard Foch 06600 ANTIBES

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant: AZRIA Franck

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: Date: 05122023 Lieu: ANTIBES

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné: Qualité et nom du signataire: Président

Signature: Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE 1 2

Adresse de l'entreprise 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES Date de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 3	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	495 750	AG	282 130	213 620	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	385 809	AS	256 137	129 672	
	Autres immobilisations corporelles	AT	420 602	AU	246 370	174 232	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	1 302 161	BK	784 637	517 524	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	25 023	BM		25 023	
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	5 532	CA		5 532	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	6 495	CE		6 495	
	Disponibilités	CF	612 145	CG		612 145	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 103	CI		16 103	
	TOTAL (III)	CJ	665 298	CK		665 298	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 967 459	1A	784 637	1 182 822	

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000.....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	60 721	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 506	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	101 226
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	216 536	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	474 618	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	264 442	
	Dettes fiscales et sociales	DY	126 000	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 081 596	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 182 822	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	940 241		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS A8 DRIVE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	2 831 979	FE		FF	2 831 979	
		FG	1 135 971	FH		FI	1 135 971	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 967 951	FK		FL	3 967 951	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	16 687	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 379	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 991 017
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	460	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 052 423	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(9 979)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 337 938	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 627	
	Salaires et traitements *					FY	817 316	
	Charges sociales (10)					FZ	174 798	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	161 313
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	371 413	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 943 309	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	47 709	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 974	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	6 974	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 165	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	23 165	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16 191)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 518	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 171			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 171			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH				
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	3 171		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	5 183		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 001 163		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 971 657		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	29 506		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	5 928		
			— Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	16 687		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	11 755	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	356 379		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	11 755	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	11 755	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
	Remboursement sinistre assurance		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Extourne provision Sato 21				1 152			
Ecart Rgt Burger King				342			
Annulation soldes de tts comptes				213			
				1 464			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	495 750	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	367 352	KT		KU	18 457	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	373 330	KW		KX	1 107	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	46 164	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	786 846	LO		LP	19 564	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 282 596	0H		0J	19 564		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	495 750	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	385 809	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	374 437	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	46 164	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	806 411	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations				I0		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K		0L	1 302 161	0M			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 229 907	PF 52 223	PG	PH 282 130
TOTAL I		RK 229 907	RM 52 223	RN	RO 282 130
Terrains		PI	PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 199 142	QA 56 995	QB	QC 256 137
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 165 933	QE 44 477	QF	QG 210 410
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 28 342	QM 7 617	QN	QO 35 959
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 393 417	QV 109 089	QW	QX 502 507
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN 623 324	ØP 161 312	ØQ	ØR 784 637

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non versé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non versé (NS + NT + NU)		NY	Total général non versé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	12		12						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	955		955						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 048		4 048						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	518		518						
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	16 103		16 103						
	TOTAUX			VT	21 635	VU	21 635	VV					
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	216 536		75 181		141 355					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	264 442		264 442							
Personnel et comptes rattachés			8C	58 874		58 874							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	50 595		50 595							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	5 183		5 183							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 902		2 902							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 445		8 445							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	474 618		474 618							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	1 081 596	VZ	940 241		141 355					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	135 808	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	29 506	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							Y7	5 183		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					Y8		
			- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
TOTAL I							WR	34 689		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	crédance dérogée par le report en arrière de déficit dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	34 689					
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	34 551			XL	138	
								XO		

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	138
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			K4bis	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	138
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	68 280
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	60 427	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	294		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	60 721		Report à nouveau	ZG	60 721				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	60 721
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ	1 341		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	107 610		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	522 053		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	73 826		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	5 948		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	628 501		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 337 938		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	15 075		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	22 552		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	37 627		
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	394 139		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	409 121		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB	783 452		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	4,65 %		
	- Numéro de centre agréé *			XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	①	Valeur d'origine*	②	Valeur nette réévaluée*	③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	④	Autres amortissements*	⑤	Valeur résiduelle	⑥
I - Immobilisations*	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	⑧	Court terme	⑨	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)	⑩
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨									
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩									
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N - 1				
	sur 3 ans au titre de N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4				
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N - 5				
	1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

9

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *revier*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *revier*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A8 DRIVE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2022 et clos le: 30/09/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	30,00
Dont apprentis		YF	1,00
Dont handicapés		YG	1,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 967 951
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 967 951
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	6 379
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	9 979
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	16 358
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 229 548
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	633 292
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	371 413
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 234 253
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 750 056
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 750 056
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092023

N° SIRET 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie) 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AZRIA Prénom(s) Franck

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance: Date 12/09/1960 N° Département 99 Commune Tunis Pays

Adresse : N° 40 Voie AVENUE DES CACTUS

Code Postal 06160 Commune JUAN LES PINS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30092023

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Carte Copie

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claude
Centre Galaxy - bloc A
06600
06600 ANTIBES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

édité le 05/12/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 182 822,02 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 29 505,64 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/12/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 302 161

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	495 750			495 750
Immobilisations corporelles	786 846			806 411
Immobilisations financières				
TOTAL	1 282 596			1 302 161

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 784 637

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	229 907	52 223		282 130
Immobilisations corporelles	393 417	109 090		502 507
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	623 324	161 313		784 637

3.2 - Etat des créances = 21 635

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	21 635	21 635	
TOTAL	21 635	21 635	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 7 968

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 472
Disponibilités	6 495
TOTAL	7 968

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 16 103**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 05/12/2023

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 081 596

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	216 536	75 181	141 355	
Dettes financières diverses	474 618	474 618		
Fournisseurs	264 442	264 442		
Dettes fiscales & sociales	126 000	126 000		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 081 596	940 241	141 355	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 124 999

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	20 933
Fournisseurs	19 359
Dettes fiscales & sociales	84 707
Autres dettes	
TOTAL	124 999

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 967 951**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	2 831 979	71,37 %
Prestations de services	1 115 681	28,12 %
Produits des activités annexes	20 291	0,51 %
TOTAL	3 967 951	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 5 183

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	47 709	5 183	42 526
Résultat financier	-16 191		-16 191
Résultat exceptionnel	3 171		3 171
Participation des salariés			
TOTAL	34 689	5 183	29 506

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Engagements donnés = 1 341

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	1 341
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	1 341

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 7 968

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	1 472
Produits a recevoir(43870000)	955
Frais formation en attente rbt(44870000)	518
Disponibilités :	6 495
Dat interets a recevoir(50880000)	6 495
TOTAL	7 968

8.2 - Charges constatées d'avance = 16 103

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance(48600000)	16 103
TOTAL	16 103

8.3 - Charges à payer = 124 999

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	20 933
Associés interets courus(45580000)	20 933
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19 359
Fourn factures non parvenues(40810000)	19 359
Dettes fiscales et sociales :	84 707
Pers conges a payer(42820000)	52 523
Primes pfa(42830000)	6 351
Org. soc. conges a payer(43820000)	15 757
Prime charges pfa(43830000)	2 040
Taxe professionnelle a payer(44860200)	7 413
Prov formation professionnelle(44861500)	622
TOTAL	124 999

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 967 951	3 299 272	2 966 703	2 202 011	2 254 945
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	196 001	157 123	453 096	98 841	1 400
c) Impôt sur les bénéfices	5 183				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	190 818	157 123	453 096	98 841	1 400
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	29 506	294	296 583	-55 253	-130 903
f) Montants des bénéfices distribués		50 000			36 345
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 908	1 571	4 531	988	14
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	295	3	2 966	-553	-1 309
c) Dividende versé à chaque action		500			363
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	30	37	38	27	25
b) Montant de la masse salariale	817 316	691 061	578 282	573 544	584 441
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	174 798	137 094	-21 280	88 687	120 036

Observations complémentaires

